

---

## WORLD HERITAGE NOMINATION - IUCN TECHNICAL EVALUATION

### EAST RENNELL (SOLOMON ISLANDS)

---

#### 1. DOCUMENTATION

- (i) IUCN/WCMC Data Sheet ( 6 references)
- (ii) Additional Literature Consulted: Collins, N.M. *et. al.* Eds. 1991. **Conservation Atlas of Tropical Forests: Asia and the Pacific** IUCN/WCMC; Solomon Islands National Environmental Management Strategy. 1993. IUCN/SPREP/ADB 160p.; Davis S.D. *et. al.* Eds. 1995. **Centres of Plant Diversity** Vol. II. IUCN/WWF; Wingham, E. 1998. **Resource Management Objectives and Guidelines for East Rennell.** New Zealand ODA, 22p.
- (iii) Consultations: 10 external reviewers, Solomon Islands government officials, New Zealand Aid representatives, local community chiefs.
- (iv) Field Visit: Jim Thorsell and Les Molloy, February 1998.

#### 2. SUMMARY OF NATURAL VALUES

The nominated site of East Rennell (ER) is located on the southern third of Rennell Island which is the southernmost island in the Solomon Island group. Rennell, the largest raised coral atoll in the world is 86km long and 15 km wide and contains 87,500ha. The size of the area nominated is approximately 37,000ha plus a marine area that extends three nautical miles out to sea. Rennell Island has a tropical climate characterised by high uniform temperatures and humidity. Annual rainfall ranges between 3000-4000mm with a dry season from May to August. The island is subject to relatively frequent hurricanes which are a major factor affecting the island.

Rennell was formed by the uplift of corals which formed on an undersea ridge and then were subject to faulting. The landform is a typical jagged and eroded limestone karst rising to 200m. A major feature of the island is Lake Tegano which was the former lagoon on the atoll. The lake is the largest in the insular Pacific (15,500ha). It is brackish and contains many rugged limestone islands.

Rennell is mostly covered with dense forest with a canopy averaging 20m in height. The three main vegetation types are low scrub forest on the karst ridge, tall forest in the interior and beach flora along Lake Tegano. The lake's flora is dominated by 312 species of diatoms and algae a small number of which are endemic. There are 10 endemic plants on the island and its flora contains elements from the more impoverished Pacific islands to the east and the much richer Melanesian flora to the west.

Wildlife includes 11 species of bats, one of which is endemic, 43 bird species, four of which are endemic. An endemic banded sea snake lives in Lake Tegano. The invertebrate life is rich

with 27 species of land snails and 731 insect species. Very little information is available on the marine area.

Approximately 800 people of Polynesian origin reside in four villages within the nominated area. Subsistence agriculture, fishing and hunting are the bases of the economy. The local people rely on forest products for most construction materials. The land is under customary ownership and the lake is regarded as common property.

### **3. COMPARISON WITH OTHER AREAS**

Currently, 21 islands or portions of islands are inscribed on the World Heritage list including four in the Pacific (Lord Howe, Henderson, Galapagos and Hawaiian volcanoes). Other World Heritage islands are contained within the Great Barrier Reef Marine Park 1000km to the east of Rennell. There are 40 protected areas in the Papuan Biogeographical province, most occurring on the large island of New Guinea and the small islands surrounding it. In the wider context of the region, Rennell can be seen as a stepping-stone to the more distant Pacific islands to the east, all of which progressively decrease in biodiversity along a west to east gradient.

In the 1987 "Review of the protected Area system of Oceania" undertaken for IUCN and UNEP by A. Dahl, Rennell is rated in eighth place overall in terms of conservation importance but the most important one within the Solomon Island group. It is rated second to Guam in terms of conservation importance for raised coral atolls.

The distinguishing features of ER that are not duplicated elsewhere are:

- Rennell is the world's largest raised coral atoll. Throughout the Pacific there are about 25 such atolls, most of which have been significantly modified by human activity (except for Henderson Island World Heritage site which is one-tenth the size of Rennell but is more pristine);
- Lake Tegano is the largest lake in the insular Pacific and contains a number of endemic species (though not as many as the lakes in Palau);
- The forests of the nominated area are mostly undisturbed by humans and display a number of adaptations to the effects of the frequent cyclonic storms;
- For its size Rennell Island has a high number of endemic species, particularly birds. Along with 29 other islands in the Pacific, Rennell is listed as an endemic bird area by Birdlife International (though it is ranked in the third level in terms of priorities);
- Within the Pacific, most oceanic islands have been much modified by human activity. On Rennell, these impacts have been relatively light and invasive predators such as rats and alien land snails which have decimated the faunas of other islands, are absent.

In conclusion, ER has a number of marine, coastal and forest values that are better displayed in other Pacific locations. The fact, however, that ER combines them in one place and in a relatively undisturbed state, makes the island a special place in the Papuan Biogeographical Province.

## 4. INTEGRITY

There are three issues that need to be addressed regarding integrity: boundaries, customary land tenure, and local support for conservation.

### 4.1. Boundaries

Several reviewers questioned why the nomination was confined to only a portion of the island. The logic here is that integrity would be better maintained by protection of the entire uplifted atoll as the forest in ER is not sufficiently large (according to a study by J. Diamond) to ensure long-term survival of the endemic birds. Certainly previous proposals for mining and forest clearance on west Rennell would have some serious conservation consequences especially as there is no land use plan for the whole island. On the other hand, the local communities in west Rennell are not favourable to being included in the nomination at this time. Furthermore, the major features (particularly Lake Tegano) are in ER. Currently the prospect of an island-wide nomination is not feasible.

### 4.2. Customary Land Tenure

As is the case in most inhabited Pacific islands and elsewhere, land in Rennell is owned under the traditional customary system. This situation makes it difficult (but not impossible) for national government legislation to be effective in terms of management. Indeed in the case of ER, the ability of the central government to protect the site is limited. There is a draft World Heritage Protection Bill but no action has been taken to revise or enact the Bill. In any case, the customary ownership pattern in place on many islands can be more conducive to conservation than if the land was under control of a distant government office. This presumes that customary practices in place are favourable to protection and that traditional ownership powers and community support are not being eroded.

The Operational Guidelines for the Convention note that World Heritage natural sites "should have adequate long-term legislative, regulatory or institutional protection" (paragraph 44 vi). ER at the moment does not have this, although work is underway to provide it. First, (but of secondary importance) is expressed interest at the national level to revise and consider the passing of the World Heritage Protection Bill. This Act would not be interventionist but would provide an overarching national framework for heritage protection and reinforce the conservation objectives developed by the customary land owners.

Moreover, it is noted that the Operational Guidelines (para. 24 (b) (ii)) recognise "traditional protection and management mechanisms" as acceptable for World Heritage sites which meet cultural criteria but no similar provision exists for sites which meet natural criteria. Both the Sixth South Pacific Conference on Nature Conservation, 1979 and the Global Strategy Expert meeting in Amsterdam in March 1998 recommended that the Committee recognise traditional protection for sites which meet natural criteria.

Second, and most essential, is the process just begun by the local Management and Conservation Committee (MCC) to prepare a resource management plan

for ER. IUCN's view on this, and other similar situations, is that there needs to be some official document (as would be formally prepared by the MCC as representatives of the local residents), that provides an outline of the management objectives and prescriptions for protection of the site. Until this is available it is not possible to state how customary practices in fact will provide this protection.

4.3. Local Support for Conservation

IUCN was impressed during the field mission by statements from the local chiefs and paramount chief on their desire for sustainable development for ER. The World Heritage initiative is very much linked to the desire of the Rennellese people to encourage ecotourism in the area. This will require a significant amount of education, training and cooperative decision-making. It is expected that the preparation of the resource management plan under the MCC will further strengthen this local awareness and prepare for this economic activity.

## 5. ADDITIONAL COMMENTS

Much of the effort to promote conservation in ER has been undertaken with support provided by the New Zealand Government's Development Assistance Program. A similar project in the Marovo lagoon area may also result in a natural site nomination and the New Zealand Government should be commended for its assistance in promoting the conservation of such island ecosystems in the Pacific.

One reviewer has suggested that in terms of the history of the interaction of the traditional owners with Rennell that there might be value in considering the cultural landscape values of the site.

With regard to the marine component of the nomination, very little information is available. Further research into this dimension of the nominated area is required.

## 6. APPLICATION OF WORLD HERITAGE NATURAL CRITERIA

As discussed under the above section on comparison with other areas, ER does not particularly stand out for its dramatic scenery, biodiversity or geological values and IUCN considers that a convincing case for criteria i, iii, and iv is not made in the nomination. The main strength of the ER nomination lies in criterion ii, dealing with significant on-going ecological and biological processes that are evident on the island. ER is an important site for the science of island biogeography as reflected in the extensive studies conducted there by the University of Copenhagen and others. These processes relate to the role of ER as a stepping-stone in the migration and evolution of species in the western Pacific and for the speciation that is underway, especially with respect to the avifauna. Combined with the strong climate effects of frequent cyclones, ER is a true natural laboratory for scientific study.

The site is thus considered to meet criterion ii but the conditions of integrity in the Operational Guidelines are not yet met. Although customary land ownership should not preclude a site from consideration, IUCN suggests that an essential requirement would be a formal statement of objectives and management prescriptions. This is particularly required in the absence of any national legal framework that would reinforce the conservation goals of the traditional owners (although this should also preferably be available). Beyond the preparation of a local resource

management document and the passage of a national law, much needs to be put in place in terms of training, education, boundary marking and other basic management activities.

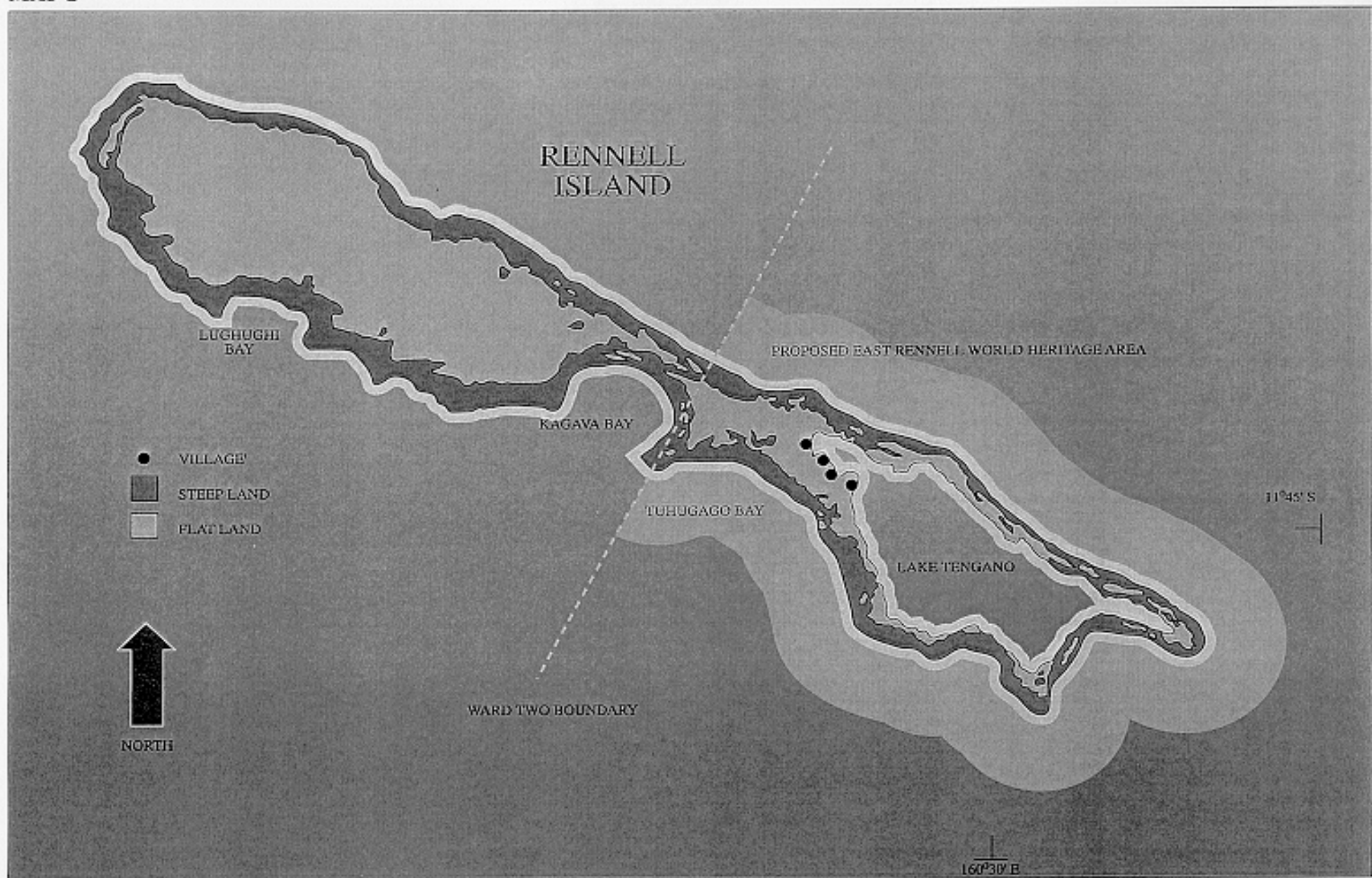
NEW INFORMATION: Subsequent to the Bureau's concurrence with the above conclusions as relayed in a letter from the Centre, the Permanent Secretary of the Ministry of Commerce, Employment and Tourism has responded (September 1) to note that:

- a "Resource Management Objectives and Guidelines" document has been prepared by a New Zealand consultant. This is the first phase in a process that will lead to a management plan that will be prepared by local landowners and institutions over the next three to four years. IUCN considers this document as a strong beginning for a sustainable management regime but there are no indications as to what reaction the local landowners and the MEC have to it.
- The draft World Heritage Protection Bill is not currently being put forward although the Solomon Islands Government is considering a new Environmental Bill. IUCN notes that the rights of customary landowners and customary law is acknowledged in the Constitution of the Solomon Islands but feels that an appropriately worded World Heritage Bill could reinforce those rights while at the same time giving some legal commitment for World Heritage sites at the national level.

## **7. RECOMMENDATION**

The Bureau recognised that the ER nomination breaks new ground in terms of nominating a natural site that is under customary land ownership, that has no formalised legal basis and for which the objective is sustainable resource use. The Solomon Islands authorities have responded to these concerns to note that it will be some time before a plan or national World Heritage legislation is in place.

Considering, however, that the site does meet criterion ii, that there is support among the local landowners for the World Heritage listing, and that the planning process has begun, IUCN recommends that the Committee inscribe the site. At the same time they should reiterate the need for a locally-developed management plan, a national World Heritage Protection Bill, and the suggestion that a mission in three years time to gauge progress be undertaken.



Rennell Island showing the proposed East Rennell World Heritage Area which includes Lake Tengan, the land and the sea out to three nautical miles.

---

## DÉSIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

### EST DE RENNELL (ÎLES SALOMON)

---

#### 1. DOCUMENTATION

- (i) Fiches techniques UICN/WCMC (6 références)
- (ii) Littérature consultée: Collins, N.M. *et. al.* Eds. 1991. **Conservation Atlas of Tropical Forests: Asia and the Pacific** IUCN/WCMC; Solomon Islands National Environmental Management Strategy. 1993. IUCN/SPREP/ADB 160p.; Davis S.D. *et. al.* Eds. 1995. **Centres of Plant Diversity** Vol. II. IUCN/WWF. Wingham, E. 1998. **Resource Management Objectives and Guidelines for East Rennell**. New Zealand ODA, 22p.
- (iii) Consultations: 10 évaluateurs indépendants, fonctionnaires du gouvernement des îles Salomon, représentants de New Zealand Aid, chefs communautaires locaux
- (iv) Visite du site: Jim Thorsell et Les Molloy, février 1998.

#### 2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le site désigné, Est de Rennell (ER) se trouve dans le tiers méridional de Rennell, île la plus australe de l'archipel des Salomon. Rennell, qui est le plus grand atoll corallien surélevé du monde, mesure 86 km de long et 15 km de large et couvre 87 500 hectares. La superficie du site désigné est de 37 000 hectares environ, avec un secteur marin s'étendant jusqu'à trois milles nautiques. Le climat est tropical avec des températures élevées uniformes et de l'humidité. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 3 000 à 4 000 mm et la saison sèche dure de mai à août. L'île est relativement fréquemment frappée par des cyclones qui sont le principal facteur de modification.

Rennell est apparue suite à la surélévation de coraux formés sur une crête sous-marine et qui ont subi un processus de dislocation dû à la formation de failles. Le relief, karstique calcaire, est typiquement déchiqueté et érodé et s'élève jusqu'à 200 mètres. Une des caractéristiques principales de l'île est le lac Tegano, ancien lagon de l'atoll et plus grand lac du Pacifique insulaire (15 500 ha). Il est saumâtre et contient de nombreuses îles calcaires accidentées.

Rennell est essentiellement couverte de forêts denses dont la canopée atteint, en moyenne, 20 mètres de hauteur. Les trois principaux types de végétation sont une forêt basse arbustive sur l'arête karstique, une forêt de haute futaie à l'intérieur et une flore de plage le long du lac Tegano. La flore lacustre est dominée par 312 espèces de diatomées et d'algues dont quelques-unes sont endémiques. Il y a 10 plantes endémiques sur l'île et la flore contient à la fois des éléments des îles appauvries du Pacifique, à l'est et de la flore mélanésienne beaucoup plus riche, à l'ouest.

La faune compte 11 espèces de chauves-souris dont une est endémique, 43 espèces d'oiseaux dont quatre sont endémiques. Un serpent de mer endémique vit dans le lac Tegano. La faune d'invertébrés est riche de 27 espèces d'escargots terrestres et de 731 espèces d'insectes. On dispose de peu d'informations sur le milieu marin désigné.

Environ 800 personnes d'origine polynésienne résident dans quatre villages, à l'intérieur du site désigné. L'économie repose sur une agriculture vivrière, la pêche et la chasse. La population locale a besoin de la forêt dont elle tire l'essentiel de ses matériaux de construction. La terre est en propriété coutumière et le lac est considéré comme bien commun.

### **3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES**

Actuellement, 21 îles ou parties d'îles sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial dont quatre dans le Pacifique (Lord Howe, Henderson, les Galápagos et les volcans d'Hawaï). Il y a d'autres îles du patrimoine mondial dans le Parc marin du Récif de la Grande Barrière, à 1000 km à l'est de Rennell. On compte 40 aires protégées dans la province biogéographique de Papouasie, la plupart sur la grande île de Nouvelle-Guinée et sur les îlots qui l'entourent. Dans le contexte plus large de la région, Rennell peut être considérée comme un seuil vers les îles du Pacifique plus éloignées, à l'est, dont la diversité biologique décroît progressivement selon un gradient ouest-est.

Dans l'Évaluation des réseaux d'aires protégées d'Océanie, entreprise en 1987 par A. Dahl pour l'UICN et le PNUE, Rennell figure en huitième place du point de vue de son importance pour la conservation mais en première place dans le groupe des îles Salomon. Elle vient en second après Guam du point de vue de l'importance pour la conservation des atolls coralliens surélevés.

Les caractéristiques distinctives de l'est de Rennell, que l'on ne trouve nulle part ailleurs, sont les suivantes:

- Il s'agit du plus grand atoll corallien surélevé du monde. Dans tout le Pacifique, il y a environ 25 atolls de ce type qui ont tous été fortement modifiés par l'activité anthropique (à l'exception du Bien du patrimoine mondial de l'île Henderson qui couvre un dixième de la superficie de Rennell mais qui est plus intact).
- Le lac Tegano est le plus grand lac du Pacifique insulaire et contient un certain nombre d'espèces endémiques (moins, cependant que les lacs de Palau).
- Les forêts de la zone désignée sont extrêmement peu perturbées par l'homme et présentent un certain nombre d'adaptations aux effets des fréquents cyclones.
- Pour sa taille, l'île Rennell possède un grand nombre d'espèces endémiques, notamment des oiseaux. Avec 29 autres îles du Pacifique, Rennell figure sur la Liste des sites d'oiseaux endémiques établie par BirdLife International (bien qu'elle soit classée en troisième position du point de vue des priorités).
- Dans le Pacifique, la plupart des îles océaniques ont été modifiées par l'activité humaine. Sur Rennell, les impacts sont relativement légers et l'on ne trouve pas de prédateurs envahisseurs tels que les rats et les escargots terrestres exotiques qui ont décimé les faunes d'autres îles.

En conclusion, l'est de Rennell présente un certain nombre de caractéristiques marines, côtières et forestières qui sont mieux représentées ailleurs dans le Pacifique. Le fait, toutefois, qu'elles soient ici rassemblées en un seul lieu et dans un état relativement intact fait que cette île est un endroit particulier pour la province biogéographique de Papouasie.

## 4. INTÉGRITÉ

Trois points sont à examiner du point de vue de l'intégrité: les limites, le régime foncier coutumier et l'appui local à la conservation.

### 4.1 Les limites

Plusieurs évaluateurs se sont demandé pourquoi la désignation ne concernait qu'une partie de l'île. En effet, il serait plus facile de préserver l'intégrité si l'atoll entier était protégé car la forêt de l'est de Rennell n'est pas suffisamment vaste (selon une étude de J. Diamond) pour garantir la survie à long terme des oiseaux endémiques. Il est cependant évident que les projets d'exploitation minière et de coupe des forêts proposés précédemment pour l'ouest de Rennell auraient de graves conséquences pour la conservation, d'autant plus qu'il n'existe pas de plan d'occupation des sols pour l'ensemble de l'île. En outre, les communautés locales de l'ouest de Rennell ne souhaitent pas que leurs terres soient incluses dans la désignation et les caractéristiques principales (en particulier le lac Tegano) se trouvent dans l'est de Rennell. Il est donc impossible actuellement d'envisager une désignation de toute l'île.

### 4.2 Régime foncier coutumier

Comme dans le cas de la plupart des îles du Pacifique et d'autres régions habitées, le territoire de Rennell est au bénéfice d'un régime foncier coutumier traditionnel. Cette situation fait qu'il est difficile (mais pas impossible) que la législation édictée par le gouvernement national soit efficace en matière de gestion. En fait, dans le cas de l'est de Rennell, la capacité du gouvernement central de protéger le site est limitée. Il existe un projet de loi sur la protection du patrimoine mondial mais rien n'a été fait pour réviser ou pour adopter ce projet. Quoi qu'il en soit, la structure de propriété coutumière qui caractérise de nombreuses îles peut être plus bénéfique pour la conservation qu'un contrôle des terres par un gouvernement lointain, à condition naturellement que les pratiques coutumières soient favorables à la protection et que l'autorité des propriétaires coutumiers et l'appui de la communauté ne soient pas érodés.

Les principes opérationnels de la Convention mentionnent que les biens naturels du patrimoine mondial «devraient bénéficier d'une protection législative, réglementaire ou institutionnelle adéquate à long terme» (paragraphe 44.vi). Actuellement, ce principe ne s'applique pas à l'est de Rennell, bien que l'on s'efforce de l'instaurer. Premièrement (mais c'est d'importance secondaire), un intérêt a été exprimé au niveau national pour réviser et envisager d'adopter une loi sur la protection du patrimoine mondial. Cette loi ne serait pas interventionniste mais procurerait un cadre national général pour la protection du patrimoine et renforcerait les objectifs de conservation élaborés par les propriétaires coutumiers.

En outre, les principes opérationnels (parag. 24 (b) (ii)) reconnaissent «les mécanismes traditionnels de protection et de gestion» comme acceptables pour les biens du patrimoine mondial qui répondent aux critères culturels mais ne prévoient rien de semblable pour les sites qui répondent aux critères naturels. La Sixième Conférence du Pacifique sud sur la conservation de la nature (1979) et la réunion du groupe d'experts de la stratégie mondiale, à Amsterdam, en mars 1998 ont recommandé au Comité de reconnaître la protection traditionnelle pour les sites qui satisfont aux critères naturels.

Deuxièmement, et c'est le plus important, un processus vient d'être engagé par le Comité local de gestion et de conservation pour préparer un plan de gestion des ressources pour l'est de Rennell. L'avis de l'UICN à ce sujet et concernant des situations semblables est qu'il importe de disposer d'un document officiel (tel que celui

que pourrait soumettre officiellement le Comité de gestion et de conservation, en tant que représentant des résidents locaux) qui fournisse les grandes lignes des objectifs de gestion et des mesures de protection du site. Il n'est pas possible de dire si les pratiques coutumières assureront cette protection tant que l'on ne dispose pas de ce document.

#### 4.3 Appui local à la conservation

Durant la mission sur le terrain, l'UICN a été impressionnée par les déclarations faites par les chefs locaux et par le chef suprême quant à leur désir d'instaurer le développement durable de l'est de Rennell. L'initiative du patrimoine mondial est très étroitement liée au vœu de la population de Rennell d'encourager l'écotourisme dans la région. Pour cela, il y a fort à faire en matière d'éducation, de formation et d'instauration d'un processus décisionnel participatif. La préparation du plan de gestion des ressources sous l'égide du Comité pour la gestion et la conservation devrait renforcer cette sensibilisation locale et préparer cette activité économique.

### **5. AUTRES COMMENTAIRES**

Pour l'essentiel, les efforts de promotion de la conservation dans l'est de Rennell ont été déployés avec l'appui du Programme d'aide au développement du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Un projet semblable, pour le lagon de Marovo, pourrait aussi conduire à la désignation d'un bien naturel et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande devrait être félicité pour l'aide qu'il apporte à la conservation des écosystèmes insulaires dans le Pacifique.

Un évaluateur a émis l'hypothèse qu'il serait peut-être bon d'envisager d'évaluer les caractéristiques de paysage culturel du site, en raison de l'interaction historique entre les propriétaires coutumiers et l'île de Rennell.

En ce qui concerne le milieu marin inclus dans la désignation, il existe peu d'informations et d'autres travaux de recherche sont nécessaires sur cet aspect du site désigné.

### **6. CHAMP D'APPLICATION DES CRITÈRES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL**

Comme nous en avons discuté dans le paragraphe consacré à la comparaison avec d'autres aires protégées, l'est de Rennell ne se distingue pas particulièrement pour ses paysages extraordinaires, sa diversité biologique ou sa géologie et l'UICN considère que les critères i, iii et iv ne sont pas étayés de manière convaincante dans la désignation. Le principal point fort de la désignation repose sur le critère ii qui traite des processus écologiques et biologiques importants en cours, évidents dans l'île. L'est de Rennell est un site important pour la recherche scientifique sur la biogéographie insulaire comme en témoignent les importantes études menées par l'université de Copenhague, entre autres. On étudie les processus en rapport avec le rôle de l'est de Rennell en tant que seuil de migration et d'évolution des espèces dans le Pacifique occidental et avec la spéciation en cours, en particulier en ce qui concerne l'avifaune. Avec les effets climatiques marqués de cyclones fréquents, l'est de Rennell est un véritable laboratoire naturel pour la science.

Il est donc considéré que le site satisfait au critère ii mais les conditions d'intégrité spécifiées dans les Principes opérationnels ne sont pas satisfaites. Bien que la propriété coutumière n'empêche pas d'examiner l'inscription du site, l'UICN estime qu'une condition essentielle serait de disposer d'une déclaration officielle sur les objectifs et les mesures de gestion. Ce point est tout particulièrement requis en l'absence de tout cadre juridique national qui permettrait de renforcer les objectifs de conservation des propriétaires coutumiers (mais il serait préférable de disposer d'un tel cadre). Au-delà de la préparation du document de gestion des ressources locales et de l'adoption d'une loi nationale, il reste à organiser la formation, l'éducation, le jalonnement du site et autres activités de gestion de base.

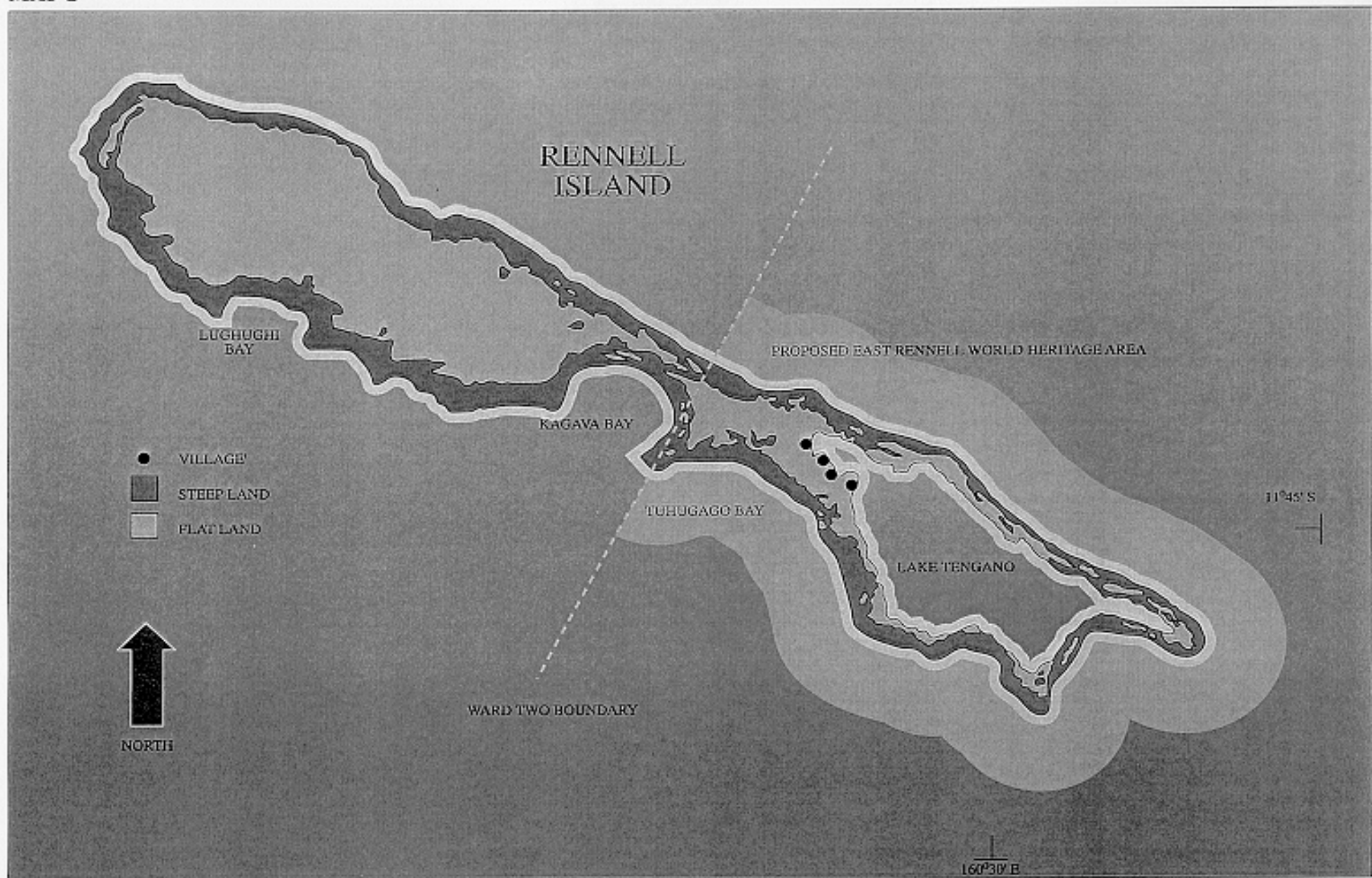
NOUVELLE INFORMATION: Suite à la lettre du Centre dans laquelle il était fait état que le Bureau faisait siennes les conclusions transcrites ci-dessus, le Secrétaire permanent du ministère du Commerce, de l'Emploi et du Tourisme a répondu (1er septembre) dans ces termes:

- un document intitulé «Resources management Objectives and Guidelines» a été rédigé par un consultant néo-zélandais. Il s'agit de la première étape d'un processus qui conduira à la préparation d'un plan de gestion par les propriétaires locaux et les institutions locales, durant les trois à quatre prochaines années. L'UICN considère que ce document est un bon point de départ pour un régime de gestion durable mais ignore quelles sont les réactions des propriétaires locaux et du MEC à ce sujet.
- Le projet de loi sur la protection des biens du patrimoine mondial n'est pas à l'étude mais le gouvernement des îles Salomon envisage un nouveau projet de loi sur l'environnement. L'UICN fait remarquer que les droits des propriétaires coutumiers et le droit coutumier sont reconnus dans la Constitution des îles Salomon mais estime qu'un projet de loi sur le patrimoine mondial, correctement rédigé pourrait renforcer ces droits et apporter une forme d'engagement juridique envers les biens du patrimoine mondial au niveau national.

## **7. RECOMMANDATION**

Le Bureau reconnaît que la candidature de l'est de Rennell est un précédent car il s'agit d'un site naturel sous régime foncier coutumier n'ayant pas de fondement juridique officiel et dont l'objectif est l'utilisation durable des ressources. Les autorités des îles Salomon ont répondu à cette préoccupation en indiquant qu'il faudra du temps pour qu'un plan ou une loi sur le patrimoine mondial entrent en vigueur.

Considérant, cependant, que le site répond au critère ii, que les propriétaires locaux apportent leur soutien à cette candidature et que le processus de planification a commencé, l'UICN recommande au Comité d'inscrire le site. Il serait bon que le Comité réitère la nécessité d'élaborer localement un plan de gestion et de préparer une loi sur le patrimoine mondial et propose d'organiser, dans trois ans, une mission chargée d'évaluer les progrès accomplis.



*Rennell Island showing the proposed East Rennell World Heritage Area which includes Lake Tenganu, the land and the sea out to three nautical miles.*